





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2023-112**

**Séance publique du**

**17 mars 2023**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20230317- lmc1233593-DE-1-1
Date de signature : 22/03/2023
Date de réception : mardi 21 mars 2023
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : RÉGIE DES MUSÉES DE LA VILLE. VENTE DE CATALOGUES ET LIVRES - CATALOGUES DE L'EXPOSITION DE GHISLAINE PORTALIS, DE L'EXPOSITION DE DAPHNE CORREGAN ET GILLES SUFFREN ET DE L'EXPOSITION COSI FAN TUTTE**

Le 17 mars 2023 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 10/03/2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

**Secrétaire :** Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées  
et Attractivité  
Direction des Musées d'Art et  
d'Histoire

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 MARS 2023

-----

**Nomenclature : 8.9**  
Culture

**RAPPORTEUR** : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

**Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE**

**OBJET** : RÉGIE DES MUSÉES DE LA VILLE. VENTE DE CATALOGUES ET LIVRES -  
CATALOGUES DE L'EXPOSITION DE GHISLAINE PORTALIS, DE L'EXPOSITION DE  
DAPHNE CORREGAN ET GILLES SUFFREN ET DE L'EXPOSITION COSI FAN TUTTE-  
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Les musées vendent divers objets et ouvrages en rapport direct avec l'activité de l'établissement, les expositions temporaires ou l'histoire et le patrimoine de notre Ville.

Ce peut être des ouvrages mis en dépôt-vente, achetés ou édités par la Ville.

Ainsi, il est proposé à la régie des Musées de la Ville la vente des ouvrages suivants :

- Exposition « Carte blanche à Ghislaine Portalis » (titre provisoire), de Ghislaine Portalis, au Musée du Pavillon de Vendôme du 23 juin au 1<sup>er</sup> octobre 2023

La Ville d'Aix-en-Provence va éditer, en 500 exemplaires, le catalogue de l'exposition avec les œuvres in situ :

- 200 exemplaires seront vendus au prix public de 9 €,
- 250 exemplaires seront hors régie pour la promotion de l'exposition et sa communication,
- 50 exemplaires seront vendus au prix libraire de 5,85 €.

Ces ouvrages seront rattachés au stock du Musée du Pavillon de Vendôme.

- Exposition « Daphne Corregan et Gilles Suffren » (titre provisoire), au Musée du Vieil Aix du 16 juin au 5 novembre 2023

La Ville d'Aix-en-Provence va éditer, en 500 exemplaires, le catalogue de l'exposition :

- 170 exemplaires seront vendus au prix public de 10 €,
- 300 exemplaires seront hors régie pour la promotion de l'exposition et sa communication,
- 30 exemplaires seront vendus au prix libraire de 7 €.

Ces ouvrages seront rattachés au stock du Musée du Vieil Aix.

- Exposition « Così Fan Tutte » (titre provisoire), au Musée des Tapisseries du 13 mai au 24 septembre 2023

La Ville d'Aix-en-Provence va éditer, en 600 exemplaires, le catalogue de l'exposition avec les œuvres in situ :

- 250 exemplaires seront vendus au prix public de 9 €,
- 300 exemplaires seront hors régie pour la promotion de l'exposition et sa communication,
- 50 exemplaires seront vendus au prix libraire de 5,85 €.

Ces ouvrages seront rattachés au stock du Musée des Tapisseries.

Ces catalogues seront vendus jusqu'à épuisement des stocks.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

**-DONNER** votre accord pour la vente de ces ouvrages dans les musées de la Ville ;

**-AUTORISER** Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette des sommes correspondantes.

DL.2023-112 - RÉGIE DES MUSÉES DE LA VILLE. VENTE DE CATALOGUES ET LIVRES -  
CATALOGUES DE L'EXPOSITION DE GHISLAINE PORTALIS, DE L'EXPOSITION DE  
DAPHNE CORREGAN ET GILLES SUFFREN ET DE L'EXPOSITION COSI FAN TUTTE-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

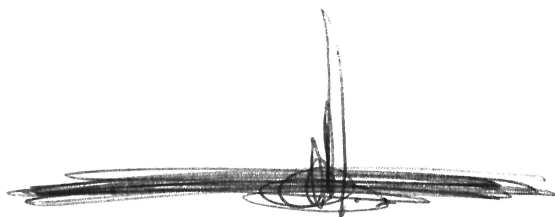
N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.  
Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire  
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER

Le secrétaire de séance,  
Monsieur Rémi CAPEAU



Compte-rendu de la délibération affiché le : 22 mars 2023  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)<sup>1</sup>

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le

